

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 octobre 2013**

Décision n° **B-2013-4563**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le Conseiller Henry Chabert pour une mission à Séoul (Corée)

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 10 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R., Mmes Peytavin, Frih, MM. David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Daclin (pouvoir à M. Brachet), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David M.), MM. Passi, Charles, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Barral), Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Laurent (pouvoir à M. Darne J.), MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Barge, Claisse, Rivalta, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 9 octobre 2013**Décision n° B-2013-4563**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le Conseiller Henry Chabert pour une mission à Séoul (Corée)**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Monsieur le Conseiller Henry Chabert a été invité, en tant que représentant de la Communauté urbaine de Lyon, à Séoul (Corée) du 3 au 7 novembre 2013 afin de participer au comité exécutif ainsi qu'au congrès de Citynet.

En effet, concomitamment à la 30^e session du comité exécutif, la Ville de Séoul organise le congrès de Citynet qui sera l'occasion unique de construire des partenariats régionaux avec des territoires de l'Asie, d'identifier des opportunités de collaboration et de partager les meilleures pratiques de développement urbain. Les maires, les administrateurs, les dirigeants municipaux et des experts internationaux seront réunis pour envisager des stratégies de développement des gouvernements locaux ayant l'objectif de devenir des villes durables et innovantes.

A cette occasion, la Communauté urbaine pourra s'investir dans des projets pilotes impliquant des villes asiatiques et européennes qui pourraient être mis en œuvre au cours des prochaines années.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réels sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le Conseiller Henry Chabert pour une mission du 3 au 7 novembre 2013 à Séoul (Corée).

2° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

3° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6532 - fonction 021 - opération n° 0P28O2201.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2013.